



Amende enfant mineur

Par Joe45450

Bonjour je suis séparé de la mère de mes enfants elle en a la garde et je paye une pension. Il a reçu une amende et mon fils et sa mère refuse de la payer et c est moi qui reçois les relances de l huissier. Qui doit payer l amende svo

Par kang74

Bonjour

De quelle sorte d'amende parlez vous ? Quel age a l'enfant?

C'est à l'enfant de payer ses amendes, c'est lui qui était en infraction .

Donc concrètement soit personne ne paie, et l'amende va aller de majoration en majoration jusqu'à sa majorité (j'avais une copine à qui c'était arrivé pour le train, elle a commencé sa vie d'adulte avec un dossier de surendettement)

Soit vous décidez de payer et, très justement vous ne payez plus le coiffeur et son argent de poche jusqu'à ce que sa dette soit soldée .

(Gardez le justificatif, on ne sait jamais ...)

Vous ne pouvez pas toucher ce qui est une obligation du jugement .